

En pratique ?

- Consultez les coordonnées des CFISPA sur www.aviq.be et prenez contact avec le centre de votre choix. Il vous aidera à constituer le dossier à introduire auprès de l'AViQ.
Vous pouvez également prendre contact avec le bureau régional de l'AViQ le plus proche ou avec un Carrefour Emploi-Formation-Orientation (www.leforem.be).
- En cas de décision positive de l'AViQ, vous signerez un contrat avec le centre.



Parce que chacun est différent, l'AViQ et ses partenaires vous aident à trouver des réponses personnalisées!



Retrouvez le bureau de l'AViQ le plus proche!

MONS :

Boulevard Gendebien, 3 • 7000 Mons
Tél. : +32 65 32 8611 • Email : br.mons@aviq.be

NAMUR :

Place Joséphine Charlotte, 8 • 5100 Jambes
Tél. : +32 81 33 1911 • Email : br.namur@aviq.be

OTTIGNIES :

Espace Cœur de Ville, 1 (3^{ème} ét.)
1340 Ottignies • Tél. : +32 10 43 5160
Email : br.ottignies@aviq.be

LIBRAMONT :

Rue du Village, 5 • 6800 Libramont
Tél. : +32 61 22 8510 • Email : br.libramont@aviq.be

CHARLEROI :

Rue de la Rivelaine, 11 • 6061 Charleroi
Tél. : +32 71 33 7950 • Email : br.charleroi@aviq.be

DINANT :

Rue Léopold, 3 • 5500 Dinant
Tél. : +32 82 21 3311 • Email : br.dinant@aviq.be

LIEGE :

Rue du Vertbois 23/25 • 4000 Liège
Tél. : +32 4 220 1111 • Email : br.liege@aviq.be

Et après la formation ?

Le but de la formation qualifiante est de vous assurer un emploi dans des conditions habituelles de travail. L'entreprise qui vous embauche peut bénéficier de nombreux soutiens de la part de votre CFISPA, mais aussi de la part des agents en intégration professionnelle de l'AViQ : conseils pour des adaptations du travail, soutien pour un aménagement de poste, aides financières spécifiques si des difficultés se présentent en raison de votre handicap, aides à l'emploi des pouvoirs publics...

Le site internet de l'AViQ : www.aviq.be

Le n° d'appel gratuit :  **0800 16061**
appel gratuit Handicap

Le Wiki wallon pour l'information des personnes handicapées :
<http://wikiwiph.aviq.be>



Vous voulez définir ou clarifier votre projet professionnel ?
Suivre une formation qualifiante pour le marché de l'emploi ?

Les formations dispensées par les opérateurs généraux ne sont pas adaptées à vos besoins ?



Ed responsable - A. Baudine - Rue de la Rivelaine 21, B-6061 Charleroi

Les CFISPA sont là pour vous !



AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

 Familles  Santé  Handicap

Les Centres de Formation et d'Insertion socioprofessionnelle adaptés : vous former pour travailler !

Un parcours personnalisé

Votre parcours sera adapté en fonction de vos compétences, de vos besoins et de votre projet professionnel. Sa durée sera donc variable. Des périodes de stages en entreprise vont accroître vos possibilités d'intégration professionnelle. Vous serez accompagné(e) par une équipe pluridisciplinaire, composée de formateurs mais également d'agents en intégration professionnelle, d'assistants sociaux et d'agents de guidance et d'orientation.



Les domaines

Métiers du bâtiment, horticulture, Horeca (Hôtellerie-Restaurant-café), agro-alimentaire, nettoyage, blanchisserie, logistique, automobile, maroquinerie, comptabilité, secrétariat, communication, informatique, accueil...



Votre centre de formation et d'insertion socioprofessionnelle adapté (CFISPA) peut vous aider en une ou plusieurs étapes (selon vos besoins) :

☑ une phase de détermination de projet :

- pour réaliser un bilan personnel et professionnel,
- pour découvrir un ou plusieurs métiers,
- pour acquérir des compétences professionnelles de base,
- pour vous préparer à entrer dans une formation dispensée par un opérateur général.

☑ une phase de validation de projet :

- pour vous mettre en situation dans le métier pressenti,
- pour passer un test d'aptitudes,
- pour être soutenu dans votre orientation.

☑ une phase de formation qualifiante :

- pour exercer un métier ou une fonction concrète,
- pour actualiser vos compétences en fonction de vos besoins et de ceux de l'entreprise,
- pour être suivi lors d'un contrat d'adaptation professionnelle (formation dispensée entièrement en entreprise),
- pour vous préparer aux épreuves du dispositif de validation des compétences (pour plus d'informations : www.cvdc.be).

☑ une phase de suivi post-formatif :

- pour vous soutenir dans votre recherche et votre obtention d'un emploi,
- pour vous suivre dans votre maintien en emploi.



Quelles conditions devez-vous remplir ?

- Présenter un handicap qui répond aux conditions fixées par l'AViQ ou reconnu par un autre organisme ou avoir terminé votre scolarité dans l'enseignement secondaire spécialisé,
- Avoir au moins 18 ans,
- Être inscrit au Forem comme demandeur d'emploi,
- Obtenir une dispense de pointage auprès de l'ONEM, si vous êtes chômeur indemnisé,
- Obtenir l'accord de votre médecin conseil pour la phase de détermination ou de l'INAMI pour la phase de formation, si vous êtes en incapacité ou en invalidité,
- Obtenir l'avis du médecin du travail avant toute mise en situation professionnelle.



De quels avantages bénéficiez-vous ?

- D'une expérience et de compétences que vous pourrez valoriser sur le marché de l'emploi.
- D'indemnités de formation : 2,11 € au 1.7.2016 si vous bénéficiez d'allocations ou revenus et de 4,96 € dans le cas contraire.
- D'une intervention dans vos frais de déplacement.
- D'une intervention dans vos frais de séjour, à certaines conditions.
- D'une intervention dans vos frais de crèche (4 € par jour par enfant) et de garderie (2 €).
- D'un assujettissement à la sécurité sociale vous ouvrant ou maintenant vos droits sociaux.